



AVIS PUBLIC OFFICIEL

Première Nation des Abénakis de Wôlinak

ÉLECTION PARTIELLE – 8 DÉCEMBRE 2025

Conformément à l'article 3.1 du Code électoral de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak et en vertu de la résolution du Conseil **RCB-2025-2026-042**, il est donné avis par les présentes qu'une **élection partielle sera tenue le 8 décembre 2025** afin de pourvoir le poste de **conseiller (statué)** devenu vacant.

Président d'élection

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak a mandaté **Me Léo-Michelle Trépanier** du **cabinet Neashish & Champoux avocats** pour présider cette élection partielle.

Comité d'appel

Conformément à l'article 8.1 du Code électoral, le Conseil a nommé les personnes suivantes au Comité d'appel pour l'élection partielle du 8 décembre 2025 :

- Me François Boulianne, Président
- M. Raymond Medzalabanleth
- M. Keven Landry

Liste électorale

La liste électorale (noms et prénoms des électeurs) sera publiée sur le site web officiel du Conseil des Abénakis de Wôlinak.

Droit de vote

Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale ont droit de vote pour cette élection partielle.

Informations complémentaires

Pour toute information additionnelle concernant le déroulement de cette élection partielle, prière de communiquer avec le bureau du Conseil des Abénakis de Wôlinak ou de consulter le site web officiel.

Fait à Wôlinak, le 1^{er} octobre 2025.

Michel R. Bernard, Chef

Première Nation des Abénakis de Wôlinak